

Etat et développements des relations Suisse-UE en un clin d'œil

Etat général des relations Suisse-UE

- Derniers développements : Le CF adopte le rapport sur l'évaluation de la politique européenne et des rapports avec les agences européennes (17.9.) ; Pat Gallagher, président de la délégation du PE pour les relations avec la Suisse à Berne (23.9.) ; CF Widmer-Schlumpf se rend au comité mixte Schengen sur le système d'information sur les visas et SIS II (7.10.) ; Barroso, président de la commission déclare que la voie bilatérale est pratiquement épuisée (13.10.) ; le secrétaire d'Etat Ambühl rencontre les représentants de l'UE au sujet du code de conduite en matière d'imposition des sociétés (13.10.) ; Jacques de Watteville présente le point de vue de la Suisse au groupe AELE du conseil de l'UE qui prépare une prise de position sur les relations entre la Suisse et l'UE (19.10.) ; l'Ecofin se met d'accord sur un compromis au sujet de la directive AIFM, les Hedgefonds et leurs managers des Etats tiers pourront aussi recevoir le passeport européen (20.10.) ; Une initiative sur un moratoire à l'adhésion à l'UE a été déposé à la chancellerie pour un examen préliminaire (20.10.) ; Semeta, commissaire européen à la fiscalité ne voit pas d'empêchement dans les négociations entre la Suisse et GB/All pour une transition au niveau de l'UE vers l'échange automatique d'informations, pour lui, elles indiquent la bonne direction (31.10.) ; la CF Sommaruga participe à son premier comité mixte Schengen (8.11.) ; La Suisse officielle lance avec economiesuisse une nouvelle communication de stratégie à Bruxelles (9.11.) ; la vice-présidente de la commission européenne Reding a déclaré que la voie traditionnel bilatéral arrive à son terme (13.11.) ; L'UE critique la Suisse à cause du retard dans l'accompagnement des vols de renvoi (14.11.) ; La mission suisse à Bruxelles fête ses 50 ans (15.11.) ; Italie continue d'exiger un accord d'ensemble en matière fiscal et critique les négociations entre l'All et GB et la Suisse (17.11.) ; un accord de collaboration dans le domaine de l'armement a été paraphé entre l'agence européenne de défense EDA (18.11.)
- Evolutions attendues : Rencontre des ministres de l'économie et des finances (ECOFIN) sur le thème de l'imposition et sur le rapport sur les discussions exploratoires avec la Suisse au sujet du code de conduite en matière d'imposition des sociétés (7.12.) ; Le Conseil de l'UE adopte les conclusions sur les relations avec la Suisse (13.12.) ; le groupe de travail commun Suisse-UE doit livrer ses premiers résultats sur les solutions aux questions institutionnelles (fin d'année)
- *Commentaire : L'ébauche du rapport sur les relations entre la Suisse et l'UE du Conseil des ministres prévu a priori pour le 13.12 met en exergue le peu de marge de manœuvre dont dispose le groupe de travail commun dans la recherche de solution entre d'un côté la Suisse qui tient à continuer la voie bilatérale tout en la rendant dynamique, mais qui réclame aussi un droit de parole et rejette la reprise automatique du droit et d'un autre côté, l'UE qui déclare que la traditionnelle voie bilatérale a atteint ses limites. Elle demande une adaptation juridique dynamique, une reprise générale de l'acquis et un juge et une instance de conciliation. La possibilité que le groupe de travail trouve dans le temps requis une solution praticable semble, malheureusement, peu probable. Un état léthargique de la politique européenne menace alors, sans conclusion de nouveaux accords – une perspective peu constructive !*

Evaluation de la politique européenne de la Suisse (10.086, CN le 6.12.)

Le rapport du Conseil fédéral présente une analyse réaliste et différenciée, mais demeure sans courage politique et sans conséquence.

Y sont analysées les relations entre la Suisse et l'EU sur la base des trois critères fixés dans le rapport sur l'Europe de 2006. Conclusion : *« Les évolutions décrites [dans le présent chapitre] font clairement ressortir une érosion dans les marges de manœuvre dont dispose notre pays dans la conduite de ses relations avec l'UE au moyen de l'instrument de la voie bilatérale. [...] Ainsi, considérée à la lumière des trois critères „participation à la prise de décision“, „faisabilité en matière de politique extérieure“ et „conditions-cadres économique“, la situation se dégrade plus ou moins nettement depuis 2006 en fonction du domaine considéré. » (p.46.)*

Le Conseil fédéral ne nie pas la nécessité d'une intégration progressive. Rien que le maintien du statu quo nécessite une révision constante, voire une extension de l'accord en vigueur. Or souvent ce dernier et l'alignement sur le droit européen ne suffisent pas à faire face à de nouvelles entraves au commerce. Il ne faut pas oublier non plus que les actuelles conditions d'accès au marché pourraient être remises en cause par l'évolution du droit dans l'Union. *« D'une part, rien ne garantit que les développements du droit de l'UE ne créent pas de nouveaux obstacles, y compris dans les domaines régis par des accords. D'autre part, ces mêmes développements, voire même leur seule perspective, sont des facteurs d'insécurité juridique dont la multiplication ne peut qu'avoir des effets négatifs pour nos entreprises et notre compétitivité économique. Qui plus est, la négociation permanente de nouveaux accords ou leur développement pour contrebalancer les effets négatifs de nouveaux actes de l'UE prend souvent du temps, durant lequel les opérateurs suisses sont désavantagés, et elle n'offre pas de garantie de succès. » (p.66)*

En guise de conclusion, un bilan de la voie bilatérale est une nouvelle fois dressé. Les buts de la politique européenne de la Suisse seraient atteints grâce à ce dispositif, en particulier en termes de prospérité et de sécurité. Cette voie serait en outre appréciée et soutenue par le peuple. Le bilan est toutefois „nuancé“ concernant les aspects touchant à la souveraineté et à l'autonomie de la Suisse. Les négociations avec l'UE se seraient considérablement compliquées par le blocage de certains dossiers en cours. De plus, le Conseil fédéral reconnaît que la position de la Suisse en tant que pays tiers implique certains désavantages, qui ont tendance à s'accroître, notamment *« [...]en termes d'influence sur des normes qui touchent directement la Suisse, de limitation en termes de souveraineté liées à la reprise du droit de l'UE pour éviter des situations défavorables, d'absence d'accès complet au marché de l'UE ou sur le plan de la sécurité juridique. » (p.8)* Le Conseil fédéral constate du reste que l'UE est de moins en moins disposée à accepter des solutions à la carte pour la Suisse. Par conséquent, la marge de manœuvre de notre pays pour conduire ses propres politiques subit une « certaine érosion ». Ce d'autant plus que l'UE exige avec une insistance croissante que la Suisse reprenne automatiquement et simultanément l'acquis communautaire et son évolution.

Au vu de cette analyse, nous étions en droit d'attendre du Conseil fédéral qu'il rectifie sa politique européenne ou qu'il envisage au moins des alternatives. Tel n'est cependant pas le cas. Il conclut de la manière suivante : *« Compte tenu du bilan largement positif à ce jour de la voie bilatérale et*

du fait que la poursuite et le développement des relations entre la Suisse et l'UE est dans l'intérêt mutuel, le Conseil fédéral estime qu'un changement abrupt de stratégie n'est, actuellement, pas opportun [...]. » (p.101) Ainsi, bien que le Conseil fédéral reconnaisse que la voie bilatérale est insuffisante, que certaines négociations en cours sont bloquées et que l'UE répète son insatisfaction face à ces accords sectoriels, il n'en tire aucune conséquence.

En bref

- **Schengen** – La Suisse a repris un développement de l'acquis Schengen du comité mixte Schengen : la suspension de l'obligation de visa pour les citoyens d'Albanie et de Bosnie-Herzégovine pour un séjour sans activité lucrative d'une durée maximale de 3 mois chaque demi-année. La décision ne concerne que le détenteur d'un passeport biométrique. La décision entrera probablement en vigueur pendant la seconde moitié de décembre ; la Suisse enverra a priori dans le cadre de Frontex jusqu'à 30 douaniers aux frontières de l'espace Schengen.
- **Accord sur la libre circulation** – Le Conseil fédéral doit, selon une motion adoptée par le CN du 18.6, renforcer sa lutte pour l'abaissement des discriminations existantes au marché des services pour les entrepreneurs suisses sur le marché européen. Le CE le 1.12 ; Le CF doit être mandaté pour proposer des mesures de correction sur l'immigration en Suisse (10.3721) CE le 14.12
- **Contrôle des frontières et transport des animaux** – Le transport de bétails de boucherie à travers la Suisse devrait rester interdit. Le CN a adopté le 1.3 la motion de la commission. CE a refusé d'entrer en matière le 30.9. Le CN étudiera le point (07.417) le 6.12
- **Mesures permettant d'informer rapidement le Parlement des projets d'actes législatifs européens** – Avec cette motion, il est demandé au CF de proposer au Parlement des mesures pour être informé rapidement des projets d'actes législatifs européens et possibilité de négociation dont dispose la Suisse. Le CE a adopté à l'unanimité la motion de la CPE-E. Le CN l'a adopté le 13.9 avec les modifications proposées par la CPE-N. CE traitera de la motion (10.3005) le 9.12
- **Stratégie claire pour la politique étrangère** – Le Conseil Fédéral est chargé, en collaboration avec la commission de politique étrangère, de mettre en place une stratégie de long terme en matière de politique étrangère sur la base des intérêts et des valeurs de la Suisse. Le CN a accepté à l'unanimité la motion le 18.6. Le CE traitera de l'interpellation (10.3212) le 9.12.2010
- **Rapport sur la politique de sécurité 2010** – (10.059) CE le 15.12
- **Rapport du Conseil fédéral sur les relations de la Suisse avec les agences européennes** – Le rapport examine les relations de la Suisse avec les agences européennes, l'importance de ces relations pour notre pays ainsi que l'influence qu'il peut avoir au sein de ces institutions. Il constate que ces agences européennes sont très hétérogènes; de la même manière que leur importance pour la Suisse. L'influence qu'il est possible d'exercer dépend très largement des relations de coopérations qu'il existe. De manière générale, du fait d'une attribution toujours croissante de tâches au sein des agences de l'UE, les possibilités qu'a la Suisse d'exercer une influence tendent à décliner. C'est pourquoi il existe souvent un intérêt pour des contacts institutionnalisés avec ces agences. (10.088) CN le 6.12.2010
- **Echange de quota d'émission** – La commission européenne veut négocier une mise en réseau des systèmes d'échange de quota d'émission entre les deux parties. La commission a demandé le mandat de négociation correspondant, qui ne doit plus qu'être entériné par le

Conseil des ministres (6.11). Le CF a décidé d'un tel mandat depuis décembre 2009. La mise en réseau des deux systèmes permettrait la reconnaissance mutuelle des droits d'émission. Ainsi, les entrepreneurs suisses pourraient prendre part au marché d'émission européen beaucoup plus grand. Les pays membres de l'AELE y sont liés par l'EEE, la Suisse serait le premier pays tiers.